

Appel d'offres n°AO-02-2024
**Concernant l'entretien et la maintenance des solutions de sécurité et de réseau
du système d'information de l'Agence Nationale de Réglementation des
Télécommunications.**

Note de clarification n°2
à la suite de demandes d'éclaircissements
soumises par des candidats
(Ce document comporte deux (02) pages y compris la présente)

Suite au lancement de l'appel d'offres cité ci-dessus, l'ANRT a été destinataire de demande d'éclaircissement.

En réponse, et en application de la réglementation en vigueur, l'ANRT met à la disposition des candidats, sur les sites Web : www.marchespublics.gov.ma et www.anrt.ma (rubrique : Appel d'offres), la présente **Note de clarification n°2**. Nous vous invitons à **visiter régulièrement lesdits sites** afin de prendre connaissance des clarifications ou compléments publiés concernant l'appel d'offres cité ci-dessus.

Il est rappelé que seuls les éléments contenus dans cette Note et dans les éventuelles réponses écrites communiquées par l'ANRT devront être pris en compte par les candidats dans la préparation de leurs soumissions au présent appel d'offres, **à l'exclusion de toute déclaration orale**.

Les réponses, fournies ci-après, concernent strictement et exclusivement le présent appel d'offres. Elles ne peuvent, en aucun cas, être étendues à d'autres sujets ou thématiques ou appels d'offres.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Chef de la Division des Achats
et de la Logistique



Rachid AOUINE



Appel d'offres n°AO-02-2024 Concernant l'entretien et la maintenance des solutions de sécurité et de réseau du système d'information de l'Agence Nationale de Règlementation des Télécommunications.

Note de clarification n°2

Question	Réponse ou complément de l'ANRT
<p>Je vous prie de bien vouloir confirmer si l'appel d'offre doit obligatoirement être déposé sur le portail des marchés publics ou peut être déposé sous plis fermé comme décrit dans l'avis d'appel d'offre.</p>	<p>Les plis peuvent être déposés par voie électronique dans le portail marocain des marchés publics accessible à l'adresse www.marchespublics.gov.ma (Cf. article 135 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics).</p> <p>Ou peuvent être déposés :</p> <ol style="list-style-type: none">1. soit contre récépissé, à la Division des Achats et de la Logistique de l'ANRT, sise Centre d'Affaires, Bd Ar - Riad, Hay Ryad -B.P. 2939 – Rabat 10 100 – au plus tard la veille de la séance d'ouverture des plis ;2. soit en les envoyant, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité ;3. soit remis, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis. <p>(Cf. article 34 du décret n°2-22-431 relatif aux marchés publics).</p>

Chef de la Division des Achats
et de la Logistique

Rachid AOUINE

